
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 mai 2016 à 17 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

ÉTAIT ABSENT :

M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHANTAL ROSSI

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement

Nombre de personnes dans la salle : deux (2)

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA16 10 173

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mai 2016 à 17 h.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives les avis de convocation signifiés aux membres du conseil d'arrondissement pour la tenue de la séance extraordinaire du 2 mai 2016, à 17 h ;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 mai 2016, à 17 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

CA16 10 174

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre un usage conditionnel soit l'installation d'une entreprise de réparations de valves pour le 10775 avenue Racette. Cette demande fait l'objet d'une consultation le tout en conformité avec l'article 19 du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit permise, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, une entreprise de réparations de valves aux conditions suivantes :

- Plantation d'un minimum de 7 arbres en marge avant;
- Verdissement de l'ensemble de la marge avant à l'exception des aires de circulation;
- Rehaussement de l'entrée charretière en façade avant, à l'exception des aires de circulation.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 5 033 935 du cadastre du Québec, soit le 10775, avenue Racette.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1160217002

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 17 h 10, Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

Aucune question de la part des personnes présentes.

À 17 h 11, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Chantal Rossi
Mairesse suppléante d'arrondissement

Marie Marthe Papineau avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 mai 2016.